

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AUBERVACANCES-LOISIRS DU JEUDI 11 AVRIL 2019

ETAIENT PRESENTS :

Rezki Ait Ihaddadene - *Représentant titulaire des parents*
Fatima Akpinar - *Représentante suppléante des parents*
Hassen Allouache - *Membre de droit*
Christophe Arab - *Représentant suppléant des parents*
Marc Assalit - *Membre de droit*
Emeline Baloucoune - *Représentante titulaire des parents*
Nabil Baziz - *Représentant suppléant des parents*
Ali Camara - *Représentant suppléant des parents*
Lionel Donnet - *Membre de droit*
Laurence Grare - *Adjointe à la Maire, déléguée à l'enfance, Membre de droit*
Lydia Kerleau - *Membre active*
Patrice Lavaud - *Membre actif*
Florencio Martin - *Président, représentant titulaire des parents*
Sawsane Ould Mohamed Mahmoud – *Représentante titulaire des parents*
Samia Riquelme - *Représentante titulaire des parents*

ADMINISTRATION :

Célia Bacchini - *Directrice d'Aubervacances-Loisirs*
Camille Borgeais - *Responsable administrative*
Stéphanie Aberto - *Responsable des centres de loisirs*
Benjamin Lanusse - *Responsable des centres de vacances*

ETAIENT INVITES :

Joseph Lopez - *Délégué du personnel*
Abdoulaye Drame – *Délégué du personnel*

ETAIENT REPRESENTES :

Tassadit Amrane - *Représentante suppléante des parents*
Lelia Ben Cheick - *Représentante suppléante des parents*
Nicole Cossard - *Membre active*
Jacqueline Leguillard - *Représentante titulaire des parents*
Jacques Viguier - *Membre actif*
Antoine Wohlgroth - *Membre de droit*

ETAIENT EXCUSES :

Marine Boulogne - *Représentante suppléante des parents*
Aurélia Bresset - *Représentante titulaire des parents*
Berrin Cetin - *Représentante suppléante des parents*
Yonel Cohen-Hadria - *Membre adhérents collectifs*
Carla Delgado Da Graca - *Représentante suppléante des parents*
Fatima El Ouali - *Représentante suppléante des parents*
Hélène Fanmoé - *Représentante suppléante des parents*
Rachida Hemmar - *Représentante suppléante des parents*
Valentin Lemaire - *Représentant titulaire des parents*
Bouchra Maazouzi - *Représentante titulaire des parents*
Khouka Slamani – *Représentante suppléante des parents*
Sanah Yousfi - *Représentante suppléante des parents*

ETAIENT ABSENTS :

Najia Cherif - *Représentante suppléante des parents*
Sabrina Cherifi – *Représentante titulaire des parents*
Georgeta Ciobanu - *Représentante suppléante des parents*
Axelle De La Porte du Theil - *Représentante suppléante des parents*
Diaba Konate - *Représentante suppléante des parents*
Nacima Mahfoufi - *Représentante titulaire des parents*
Isabelle Marie - *Représentante suppléante des parents*
Dominique Martin - *Représentante suppléante des parents*
Astan Sidibe - *Représentante suppléante des parents*
Hawa Sissoko – *Représentante titulaire des parents*
Fatoumata Toure - *Représentante suppléante des parents*
Katia Virgile - *Représentante suppléante des parents*

Ordre du jour

- Approbation du dernier compte-rendu
- Temps d'échanges avec les parents représentants
- Présentation et approbation du budget prévisionnel 2019
- Points divers

M. Florencio Martin ouvre la séance à 19h05.

Le quorum est atteint car 15 membres sont présents et 6 sont représentés.

M. Florencio Martin soumet le dernier procès-verbal à l'approbation du conseil. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

M. Florencio Martin donne ensuite la parole aux parents présents pour d'éventuels échanges.

Mme Célia Bacchini prend la parole et informe les parents représentants que, suite au dernier conseil lors duquel des problématiques techniques concernant la maison de l'enfance Tony Lainé avaient été soulevés, une visite de la structure a été planifiée. Cette dernière n'a pu avoir lieu en raison de l'absence temporaire de la directrice par intérim de Tony Lainé (arrêt maladie). Une nouvelle visite, en présence de Mme Grare, élue à l'enfance et des parents représentants de la structure, sera programmée au retour de la directrice.

Mme Laurence Grare prend la parole et remercie le siège de l'association et l'équipe de la maison de l'enfance Firmin Gémier pour l'organisation de l'inauguration de la maison de l'enfance renommée en hommage à M. Laurent Réa.

Mme Samia Riquelme prend la parole et signale que les familles ont été prévenues tardivement de cet évènement ce qui lui semble regrettable.

Mme Laurence Grare déclare que plusieurs rencontres avec le Cabinet de Mme La Maire ont été organisées en amont de cette inauguration afin que les partenaires et familles puissent être conviés.

M. Marc Assalit ajoute qu'une belle atmosphère conviviale a rythmé l'hommage.

Mme Samia Riquelme prend la parole et informe le conseil que lors d'une précédente rencontre, les administrateurs avaient été informés que l'association procédait à des changements d'équipes sur des cycles de trois ans. Elle demande ce qu'il en est pour cette année.

Mme Célia Bacchini répond que des mouvements d'équipes ont d'ores et déjà eu lieu ou sont en cours et ce de manière indépendante à la volonté de l'association. En effet, suite à plusieurs départs, l'association a procédé à des recrutements en interne ce qui a modifié l'organigramme des différents équipements.

Elle ajoute que Benjamin Lanusse, actuel responsable du secteur vacances, est sur le départ. Il sera remplacé par Mme Souad Baouia, actuelle directrice de la maison de l'enfance Anne Sylvestre, ce qui engendrera de nouvelles modifications au sein des équipes d'animation.

De fait, les « habituels » mouvements d'équipes tous les 3 ans sont remis en cause. Pour cette année et la rentrée à venir, il est important de garantir aux familles et aux enfants, une certaine stabilité.

Mme Samia Riquelme, représentante de la maison de l'enfance Firmin Gémier, demande qui va remplacer l'actuel animateur responsable, nommé directeur à la maison de l'enfance Tony Lainé.

Mme Célia Bacchini répond que, pour le moment, personne ne sera positionné sur ce poste et ce en accord avec la directrice de la maison de l'enfance. Un animateur supplémentaire a été affecté sur cette structure. Un recrutement sera lancé rapidement afin que le poste soit pourvu à la rentrée 2019.

M. Florencio Martin interroge M. Joseph Lopez, membre du Comité Social et Economique (anciennement délégué du personnel) sur la politique en matière de recrutement en interne.

M. Joseph Lopez déclare qu'aux vues des derniers recrutements en externe qui n'ont pas aboutis, il est désormais important que l'association fidélise les animateurs en interne, notamment ceux titulaires du B.P.J.E.P.S.

M. Florencio Martin prend la parole concernant le point suivant : Budget Prévisionnel 2019.

Il excuse M. Jacques Viguier, Trésorier de l'association qui n'a pu se rendre disponible ce soir.

Il informe les administrateurs que, suite aux 2 expertises effectuées et conformément aux engagements pris lors d'un conseil précédent, l'association a transmis l'ensemble des éléments concernant le Budget Prévisionnel 2019 aux services financiers de la Ville. Ces derniers, n'ont pas pu se rendre disponibles pour l'organisation d'une réunion technique, comme il avait été convenu.

Par conséquent, l'association est partie des consignes données en amont à savoir : activités et effectifs constants.

M. Florencio Martin donne ensuite la parole à Mme Célia Bacchini pour la présentation du BP 2019.

Mme Célia Bacchini précise aux administrateurs qu'il s'agit bien là d'un budget PREVISIONNEL dont les données peuvent être amenées à bouger en cas d'imprévu.

Elle propose au conseil, en support de la présentation du budget prévisionnel, la diffusion d'un power point. Celui-ci comporte plusieurs étapes :

- Un point sur le budget estimé-réalisé 2018 au regard du budget 2018 ajusté (suite au travail avec les services financiers),
- Une présentation du budget prévisionnel 2019.

Point sur l'estimé réalisé 2018

Mme Célia Bacchini précise que les comptes de l'exercice 2018 de l'association sont quasiment clos, les dernières écritures sont en cours de traitement. Elle informe le conseil que, suite à la refonte analytique du budget de l'association avec le passage de 2 à 5 secteurs d'activités (centres de loisirs, centres de vacances, centres extérieurs, mini-séjours et frais de siège), certaines imputations liées à des éléments de détails ne sont pas tout à fait justes mais que cela ne change en rien le budget global.

Charges

On peut constater que l'association a dépensé 186 531 euros de moins que ce qu'il avait été prévu.

Pourquoi ?

Des dépenses en moins sur le secteur vacances. Quelques explications :

- Budget construit en tenant compte du recours à une société de blanchisserie pour le linge à Arradon (3 000 euros). Cette mission a ensuite été récupérée par la Caisse des Ecoles,
- Budget construit en intégrant un investissement linge (draps, couvertures...), 2 000 euros, pour Arradon. Cette mission a également été récupérée par la Caisse des Ecoles,
- Budget construit en fonction d'un nombre prévisionnel de journées enfants. Certains séjours n'ayant pas été remplis, les dépenses ont été revues à la baisse,
- Des économies réalisées concernant les activités nautiques (séances annulées au regard du nombre d'enfants et négociations sur la licence par enfant notamment), environ 3 400 euros,
- Des économies faites sur les achats de matériel, 6 000 euros,
- Des dépenses en moins relatives aux frais de séjours (services extérieurs) en lien avec les pensions payées par jour et par enfant et les transports. Pour exemple :
 - o Un budget construit en anticipant 150 journées enfants (4/6 ans) à Saint-Hilaire de Riez au printemps 2018. Seules 96 journées / enfants ayant été réalisées, les dépenses en matière de pension ont été moindres.
- Des dépenses inférieures en charge de personnel, 5 000 euros, en lien avec l'absence d'un poste d'économiste sur Arradon en août, avec le gel de postes d'animateurs au regard du nombre d'enfants partis...
- ...

Des dépenses en moins sur le secteur Loisirs et mini-séjours qui s'expliquent par :

- Une erreur inscrite sur le Budget Prévisionnel 2018 avec une dépense de 30 000 euros en trop sur la ligne « éducatif »,
- Des économies faites sur les achats de matériel,

- Un budget construit en intégrant le coût de billets de train pour les groupes mini-séjour. Les cars des séjours familles de la Caisse des Ecoles ayant été mutualisés avec les groupes mini-séjours, une économie a été réalisée.
- ...

Mme Célia Bacchini ajoute que, concernant les charges de personnel, une dépense supplémentaire d'environ 10 000 euros a été réalisée par rapport à la dépense initialement prévu. Cela ne semble pas excessif, particulièrement au regard du retour au mercredi en journée complète. Elle ajoute qu'avec le retour à la semaine de 4 jours, les charges du personnel auraient dû être beaucoup plus élevées mais qu'elles ont été compensées par le non remplacement (temporaire lié à des problèmes de recrutement) de permanents en disponibilité sur la période septembre-décembre.

Concernant les provisions pour retraite et créances irrécouvrables, l'association avait été informée de la surévaluation de ces charges par l'expert-comptable. Cette dépense revue à la baisse n'est donc pas une surprise.

Produits

L'association a obtenu davantage de subventions pour les « projets » que ce qui avait été qu'initialement prévu, malgré cela nous constatons un écart de 17 450 euros de produits en moins entre le Budget Prévisionnel 2018 et l'estimé réalisé 2018. Cela s'explique par :

- Moins de journées/enfants réalisés donc moins de participations financières des familles sur les secteurs loisirs et vacances (non compensée par le retour du mercredi journée complète)
- Un tarif moyen 2018 peut-être inférieur à celui de 2019,
- Des recettes 2019 peut-être surévaluées,
- Un financement de la CAF PSO inférieur.

Excédent antérieur cumulé

Au 31/12/2017, il restait 356 359 euros.

Sous réserve du rapport du Commissaire aux Comptes fin mai, il resterait 284 000 euros au 31/12/2018.

M. Florencio Martin précise au conseil que le budget 2019 a été construit en faisant appel aux réserves de l'association.

Budget prévisionnel 2019

Secteur vacances

Mme Célia Bacchini passe ensuite au focus concernant le secteur vacances.

Pour la saison 2019, le même schéma que 2018 a été reproduit avec 20 séjours, 287 jours de fonctionnement, 612 places ouvertes soit 9741 journées / enfants prévues, le tout encadré par 124 personnes.

Charges

Des évolutions majeures pour 2019 :

- Accueil en pension complète à Arradon
 - ✓ Le coût supplémentaire est d'environ 12 000 euros,
- Augmentation du coût de l'ensemble des autres pensions (à multiplier par le nombre de journées/enfants)
- Augmentation des prix de location de véhicules.

On note également le retour de l'activité VTT sur Saint-Jean d'Aulps, activité qui avait été suspendue en 2018.

Les dépenses relatives aux assurances ayant été sous-évaluées sur l'année précédente, elles ont été réajustées.

Concernant les charges de personnel, une baisse de 52 000 euros peut être notée. Elle correspond au personnel technique qui ne sera pas recruté cette année avec la mise en place de la pension complète sur Arradon.

Les services extérieurs incluant le prix des pensions constituent la plus grosse dépense du secteur vacances (55,13 % des dépenses). Viennent ensuite les charges de personnel (18,29%).

Produits

Pour le même nombre de séjour et le même nombre d'enfants prévus au départ, on réalise une économie de 19 000 euros par rapport à l'année dernière. Cela est notamment dû à l'ensemble des économies réalisées sur les lignes achat (petit matériel, matériel sportif...).

Secteur Loisirs

Mme Célia Bacchini informe le conseil que sur la période janvier-mars 2019, on constate une baisse des effectifs en mercredi et en soirée.

Le budget a néanmoins été travaillé à effectifs constants.

Concernant les équipes d'animation, le remplacement de Philippe Aman, directeur mis à disposition de l'association, par un(e) salarié(e) associatif/associative a été pris en compte dans le BP 2019.

A contrario, les remplacements de Cédric Minet et de Souad Baouia par des salariés associatifs n'ont pas été pris en compte dans ce BP 2019.

Mme Samia Riquelme demande si parmi les 7 contrats « Emploi d'avenir » de l'association, certains vont bénéficier de postes permanents au sein de l'association.

Mme Célia Bacchini répond, qu'effectivement, au vue des nombreux mouvements de personnel, certains vont bénéficier de poste permanent pour la rentrée 2019.

M. Christophe Arab demande si les animateurs/animateuses permanent(e)s de l'association sont aux 35h/semaine.

Mme Célia Bacchini répond que les équipes permanentes d'animation sont sur une modulation horaire conventionnelle de 33h lissées par semaine avec une alternance de périodes hautes (vacances scolaires) et de périodes basses (temps scolaire). Les animateurs / animatrices sont néanmoins payé(e)s sur 35h hebdomadaires.

Elle ajoute que, pour le secteur centres de loisirs, les charges de personnel représentent 84.94 % du budget du secteur loisirs.

Charges

Mme Célia Bacchini poursuit sa présentation en indiquant que le compte « achat » regroupe l'ensemble des prestations achats, projets, événements...

Concernant les transports, la Ville donne à l'association un budget annexe à gérer.

Concernant ce compte (60), on constate une diminution de 18 000 euros si on compare avec le BP 2018 ajusté. En sachant qu'une erreur de 30 000€ apparaissait sur la ligne « éducatif », il s'agit en fait d'une augmentation des dépenses de 11 810 euros. Celle-ci s'explique par :

- Le retour au mercredi en journée pleine. En effet, les structures bénéficient désormais pour le mercredi d'un budget de fonctionnement de 1.10 par enfant.
- L'augmentation du nombre de nuits campées : passage de 8 à 16 nuits (2 par structure) prévu pour l'été 2019.

Concernant le compte 61 (services extérieurs) et suite au passage de 2 à 5 secteurs, l'ensemble des coûts de formation remboursés par notre OPCA (Uniformation) a été décalé en frais de siège. Par conséquent, une diminution de 47 000 euros apparait sur ce compte.

Ce montant apparaîtra en charge et en produit (remboursement Uniformation) dans le secteur « frais de siège ». Cette opération n'est pas totalement neutre puisque Uniformation rembourse à l'association les journées en présentielle de formation. Lorsque les animateurs sont absents en formation, l'association n'est pas remboursée.

Mme Laurence Grare demande si les formations BPJEPS des animateurs / animatrices Emplois d'Avenir sont intégrées à ce BP.

Mme Célia Bacchini répond que oui.

Elle ajoute que, outre les Emplois d'Avenir, 2 à 3 permanents par an partent en formation diplômante.

Elle informe également le conseil que les nouveaux contrats aidés qui commenceront en septembre (CUI CAE / PEC) ne bénéficieront pas de formation diplômante.

Mme Célia Bacchini poursuit sa présentation par les comptes 62 (autres services extérieurs) qui ont, eux aussi été diminués car ajustés avec la nouvelle répartition sur 5 secteurs.

Concernant le compte 64 (charges du personnel), on constate une augmentation de 55 074 euros :

- Intégration au BP d'un nouveau poste de permanent associatif en remplacement du départ d'un agent mis à disposition (Philippe Aman),
- Passage en journée pleine le mercredi avec les animateurs vacataires embauchés en journée pleine et non plus en demi-journée,
- Intégration de l'augmentation de la valeur du point et du SMIC.

Mme Célia Bacchini ajoute que cette augmentation a été limitée par la réduction des charges patronales et salariales d'environ 6 % pour 2019.

Outre les salaires chargés qui représentent 97 % des charges du personnel, Mme Célia Bacchini informe les administrateurs que le compte 64 concerne également :

- La mutuelle d'entreprise,
- La médecine professionnelle,
- Le comité d'entreprise.

M. Florencio Martin signale que les charges du personnel pour la partie salaire et telles que présentées sur le BP, prennent en compte uniquement les salaires des salariés associatifs.

Mme Célia Bacchini poursuit sa présentation en indiquant que pour la partie charges du personnel, les charges sont évaluées à 1 758 745 euros pour 2019 et sont réparties comme suit :

- 55.57 % pour les animateurs permanents,
- 15,78 % pour les emplois d'avenir,
- 21,79 % pour les animateurs CEE (vacataires mercredi et vacances),
- 6.86 % pour les animateurs soirées.

Produits

Mme Célia Bacchini indique que le secteur loisirs est le secteur où l'association jouit du plus de produits qui sont :

- Les participations des familles,
- La subvention CAF en lien avec la PSO,
- La subvention CNASEA qui rembourse à l'association une partie du coût des emplois aidés.

M. Florencio Martin ajoute que si les Emplois Aidés venaient à disparaître, cela engendrerait une augmentation importante de la masse salariale.

Pour une meilleure compréhension, Mme Célia Bacchini indique que seules les subventions « certaines » sont inscrites au budget. Les financements en lien avec des appels à projets ne sont pas inscrits au BP.

A ce propos, Mme Célia Bacchini informe le conseil que le dernier projet en date « des loisirs dans mon quartier » pour lequel l'association a sollicité une subvention auprès du service Politique de la Ville n'a pas été inscrit au BP 2019. Fort heureusement puisqu'aucun financement nous a pas été alloué.

Mme Célia Bacchini conclue cette partie en indiquant que, grâce à d'importantes économies et malgré des dépenses supplémentaires, l'association demande un budget inférieur à celui de 2018.

Secteur mini-séjours

Mme Célia Bacchini indique que, globalement, l'association a envisagé le même nombre de journées/enfants concernant les mini-séjours.

Le mini-séjour de février a simplement été déplacé au printemps (36 places au lieu de 40).

Dans le même temps, il n'y aura pas, à proprement parlé, de mini-séjour franco-allemand en 2019.

Concernant ce secteur, on constate que les principales charges concernent la masse salariale (30%) et le coût des pensions (42,70%).

Mme Célia Bacchini signale qu'une erreur s'est glissée dans les produits. Même s'il y a une diminution du nombre de journées/enfants sur Saint-Hilaire et la suppression du séjour franco-allemand, il semble que les participations des familles aient été sous-évaluées. Les recettes des mini-séjours vont donc être réexaminées.

Secteur siège

Charges

Mme Célia Bacchini indique que les dépenses relatives au secteur siège sont diverses et variés. Pour exemple :

- Frais d'honoraire du Commissaire aux Comptes,
- Frais d'honoraire du cabinet d'expertise comptable Fidugec,
- Paiement, location et maintenance de la machine à affranchir,
- Paiement location et maintenance des TPE carte bleue,
- Frais en lien avec les éventuels impayés,
- Support de communication (plaquettes) centres de vacances et centres de loisirs, papier à entête,
- Envois postaux,
- Buffets proposés lors des réunions préparatoires et de l'Assemblée Générale,
- Charges du personnel des cadres de l'association,
- Formation professionnelle,
- ...

On constate une augmentation des charges de 27 806 euros en comparaison avec le BP 2018. Cela correspond principalement au coût du cabinet d'expertise comptable pour un total de 27 600 euros.

Produits

On note une importante baisse sur le BP 2019 qui correspond simplement à la réaffectation de la subvention municipale par secteur. Cette dernière était auparavant inscrite dans sa totalité sur le secteur « frais de siège ».

Séjours extérieurs

Mme Célia Bacchini indique ces séjours sont autofinancés puisque l'association dépense puis refacture la totalité des dépenses engagées. Il est également facturé une quote-part liée aux frais de siège.

Budget global

Mme Célia Bacchini signale que le budget prévisionnel 2019 est équilibré. Les charges se répartissent, en fonction des secteurs, de la manière suivante :

- 64,40 % pour le secteur loisirs,
- 19,85 % pour le secteur vacances,
- 1,58 % pour les mini-séjours,
- 1,73% pour les séjours extérieurs,
- 12,43 % pour le secteur siège.

Pour ce qui est de la répartition des charges par comptes, on constate que 67 % du budget est alloué aux charges de personnel.

On constate que le budget de 2019 est inférieur de 39 600 euros à celui de 2018 et ce malgré la mise en place de la pension complète à Arradon, l'augmentation du coût des pensions, le retour au mercredi en journée complète sur une année complète et la prestation du cabinet comptable Fidugec.

Mme Célia Bacchini conclue en indiquant que l'association absorbe l'ensemble des coûts supplémentaires mentionnés précédemment tout en diminuant le budget global.

M. Florencio Martin ajoute, pour la compréhension de tous, que l'association fait de nouveau appel aux réserves à hauteur de 220 000 euros afin d'équilibrer son budget. Il ajoute qu'après cet appel aux réserves, ces dernières seront quasiment épuisées. La construction du BP 2020 devra se faire sans.

Mme Célia Bacchini poursuit sa présentation en indiquant qu'au niveau du budget global, 22% des produits correspondent aux recettes propres de l'association, 78 % correspondent aux subventions (dont 63 % pour la subvention municipale sans valorisation).

Pour conclure, Mme Célia Bacchini indique que le budget est équilibré en affectant 222 975 euros d'excédent cumulé. Il restera donc à l'association au 31/12/2019 un excédent antérieur cumulé de 61 583 euros.

La présentation étant terminée, M. Florencio Martin donne la parole aux administrateurs pour d'éventuelles questions.

Mme Laurence Grare prend la parole et remercie Célia Bacchini pour la présentation.

Elle ajoute ensuite qu'il avait été demandé à l'association de ne pas prendre sur son excédent. Il y a eu un audit dont les résultats sont en attente. Les comptes 2018 n'étant pas encore arrêtés, il a été proposé à l'association de regarder, avec les services financiers de la Ville, le compte administratif au mois de mai / juin afin de trouver des marges de manœuvre qui permettraient d'éviter d'avoir recours aux réserves. L'idée étant de pallier aux éventuels frais supplémentaires de l'association au travers d'un budget rectificatif alloué par la Ville.

Par conséquent, Mme Grare annonce que les Elu(e)s s'abstiendront concernant le vote du BP 2019 sauf si celui-ci est reporté en juin, lorsque la Ville aura en main tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du BP.

M. Florencio Martin déclare que, sans réunion technique avec les services financiers et dans l'attente du résultat de l'audit, l'association a dû avancer et anticiper les dépenses. Les activités prévues ont donc été lancées. Ce BP est donc présenté sans ambiguïté en répondant à la commande municipale qui était très claire : ne pas couper d'activités et

raisonner à effectifs constants. Il ajoute que s'il doit y avoir un correctif relatif à une attribution d'un budget rectificatif, celui-ci sera inscrit au réalisé et non au budget prévisionnel. L'association fait appel aux réserves à hauteur de 200 000 euros depuis plusieurs années. De fait, sans augmentation du budget à cette hauteur, l'appel à l'excédent est inévitable. Ce dernier étant quasiment épuisé, un choix sera à faire l'année prochaine lors de la construction du BP 2020.

M. Marc Assalit prend la parole et remercie l'association pour l'avancée analytique en matière budgétaire. Cette avancée permet d'objectiver le travail effectué afin de trouver le bon modèle économique.

Il ajoute que l'orientation de la Ville est inchangée : maintenir les activités coûte que coûte en évitant les coupes.

Il signale que le fait de faire appel aux réserves pour équilibrer le budget de l'association fragilise cette dernière. Cette méthode s'additionne d'une année sur l'autre et engage la Ville dans un processus pérenne. Il signale que c'est pour cela qu'il a été décidé d'une rencontre Ville (services financiers) / association au mois de juin afin de regarder ensemble le réalisé 2018 et évaluer à quelle hauteur la subvention municipale devrait se situer pour les années à venir.

M. Hassen Allouache prend ensuite la parole. Il rejoint Madame Grare et Monsieur Assalit sur l'utilité de la présentation détaillée et de manière analytique. Cela permet un travail de plus en plus objectif.

Il ajoute qu'en l'absence de coupes, le travail est désormais d'évaluer le montant de subvention nécessaire afin de ne plus avoir recours aux fonds propres pour équilibrer le budget.

M. Hassen Allouache signale également que, suite au rapport de la Cour des Comptes, il a fallu réduire les fonds propres de l'association qui ne doivent pas être supérieurs de 6 % au regard de la subvention municipale. L'association est désormais sur la bonne voie. Il ajoute que les fonds propres de l'association doivent permettre d'ajuster une subvention qui soit la plus objective possible pour ne plus avoir de déficit. En effet, le recours aux fonds propres témoigne de déficits.

M. Hassen Allouache indique que l'an passé, la Ville avait alerté l'association lorsque cette dernière s'apprêtait à annoncer un budget 2018 déficitaire de 240 000 euros puisque, à priori, il n'est désormais plus déficitaire que de 70 000 euros. C'est ce qui semble annoncer l'audit. Il y avait donc un écart entre prévisions et réalisations.

Il signale que, si les représentants de la Ville s'abstiennent, cela n'empêchera pas le vote du budget. La subvention municipale à destination de l'association vient d'être votée, une avance a d'ores et déjà été effectuée. L'association peut donc fonctionner sans problème.

Il ajoute qu'il est désormais interdit de positionner des personnels mis à disposition sur les associations (cf rapport Cour des Comptes). Par conséquent, la Ville soutiendra et accompagnera l'association concernant les charges de personnel en lien.

Il conclue en indiquant que l'objectif ultime est de se rapprocher de l'équilibre « 0 » soit 0 déficit et 0 excédent. Pour ce faire et dans cette optique, il est nécessaire de croiser les vrais comptes c'est-à-dire les comptes arrêtés.

M. Florencio Martin signale que la réalité actuelle reste que la subvention municipale est insuffisante au regard de l'activité.

M. Hassen Allouache répond qu'il ne peut aboutir, pour le moment, à cette conclusion puisqu'il faut attendre l'arrêt des comptes et le croisement des différentes données.

M. Florencio Martin signale qu'il est néanmoins nécessaire de voter le budget prévisionnel.

Mme Célia Bacchini prend la parole pour indiquer qu'effectivement, un gros travail a été réalisé quant au budget. Ce travail a été, en grande partie, réalisé par Josiane, avec un logiciel qui n'est plus assez performant au regard de nos besoins.

Elle rappelle que l'association a construit son année avec un budget moins important que l'année dernière tout en absorbant des dépenses supplémentaires importantes. Dans cette conjoncture, il était impossible pour l'association d'équilibrer son budget sans proposer des coupes ou avoir recours aux fonds propres.

Elle ajoute que le rapport d'audit devait aider Aubervacances-Loisirs dans la construction de ce BP mais n'est, à ce jour, pas disponible.

Enfin, elle signale qu'en 2018, l'absence de collaboration avec les services financiers de la Ville avait, en partie, conduit les représentants de la municipalité à nommer le budget « insincère ». Cette fois, et pour ne pas reproduire les mêmes erreurs, nous avons sollicité la ville à plusieurs reprises avant le vote du budget pour éviter de nous retrouver dans la même situation. Faute de rencontre avec les services financiers, nous avons dû faire des choix.

M. Patrice Lavaud prend la parole et se déclare surpris de la position de la Ville concernant l'excédent : on demande à l'association de le conserver concernant le BP 2019 après avoir poussé l'association à le faire diminuer et ce pendant des années.

Il déclare que l'on sait depuis de nombreuses années que la subvention municipale n'est pas suffisante pour pouvoir maintenir des activités. On a supprimé des activités, on a supprimé du contenu.

Il ajoute qu'il s'étonne également que l'association utilise les fonds propres pour équilibrer le budget alors que l'expert intervenu auprès de cette dernière a déconseillé de le faire.

Il conclue en indiquant que si la volonté municipale est de conserver les activités existantes, la Ville doit augmenter d'autant la subvention allouée à l'association.

M. Florencio Martin signale qu'arithmétiquement, si un budget doit chaque année être équilibré en faisant appel au report à nouveau, il manque forcément de l'argent au bout d'un certain temps.

Il répond à l'interrogation de Patrice Lavaud concernant l'utilisation des réserves en indiquant que, par convention, la Municipalité s'est engagée à avancer un certain montant de trésorerie à l'association en cas de besoin. Le montant de fonds propres à conserver est donc moins important d'où son utilisation cette année.

M. Marc Assalit prend la parole et signale qu'il faut que l'excédent de l'association soit au niveau où il doit être.

Il ajoute que, pour décider d'augmenter ou non la subvention, la Ville doit avoir en main des données objectives.

Mme Célia Bacchini répond qu'un problème de calendrier se pose puisque la Ville et l'association sont en décalage dans le temps. De même, elle signale que la réunion technique envisagée lors d'un précédent conseil était essentielle mais n'a pas pu avoir lieu.

M. Marc Assalit répond qu'il est possible de recaler ces éléments de temps lors d'une réunion technique quitte à faire évoluer la convention.

Mme Samia Riquelme demande quand sera consultable le rapport d'audit.

M. Hassen Allouache répond qu'il sera présenté en juin quand les services financiers auront analysés le bilan financier 2018.

M. Ait-Ihaddadene Rezki demande ce qui empêche la communication du rapport d'audit. Il s'étonne du délai de communication, la Ville s'étant engagé à le communiquer.

M. Hassen Allouache répond qu'il est nécessaire de pouvoir comparer ce rapport à des éléments objectifs dont les services financiers sont dans l'attente. Cela permettra d'éviter toutes interprétations mais d'objectiver les résultats.

M. Florencio Martin soumet ensuite le Budget Prévisionnel 2019 au vote du conseil :

- 5 abstentions (4 + 1 pouvoir),
- 16 votes « pour » (11 + 5 pouvoirs)

Le Budget Prévisionnel 2019 est adopté à la majorité.

Sans autres points divers, M. Florencio Martin clôt la séance à 21h35.